

Compte Rendu de la Réunion du Samedi 7 Février 2015

Lieu : Mairie de Cugnaux

De 11h30 à 13h00

Présents :

- Mairie : Mr Chaléon, Mme Burtin, Mme Dos Santos Rodrigues, Mme Surena
- FCPE : P. Belledent, Y. Galy-Tantounat, B. Morat, C. Berger, E. Concoria, K. Fisticella,
- PEIR : A. Lambert, C. Mhandi, JM Danielou

La réunion a débuté par une demande de PEIR, d'avoir un temps de parole dédié aux deux associations/fédérations de parents d'élèves. PEIR a démarré et a exprimé pendant 10 minutes, les 5 points qu'elle souhaitait voir aborder et ensuite la FCPE, a déclaré qu'elle poserait ses questions au fil de l'eau.

Nous avons regroupé les échanges en plusieurs thèmes pour une meilleure lisibilité du compte-rendu.

1. Situation économique de la commune

Endettement important de la commune de Cugnaux avec des dépenses de fonctionnement en 2013 et 2014 qui dépassent les recettes, la mairie aurait été en situation de fin de paiement à fin 2014 si aucune action n'avait été réalisée avec la menace d'une mise sous tutelle. Des premières mesures d'économie ont déjà été réalisées en fin 2014. En 2015, le maire a demandé à tous les services et pas uniquement à l'éducation, de voir les pistes d'économie possibles. En outre, l'état a réduit ses subventions avec une somme de 1,5 Millions en moins et des subventions réduites de la Région et de Toulouse-Métropole pour Cugnaux, sachant que toutes les communes voisines ont eu le même traitement.

PEIR a demandé si l'augmentation constatée de la masse salariale sur la commune avant les élections municipales, mais non constatée dans le personnel des écoles, pourrait être une piste d'économie. Mr Chaléon nous a répondu que le personnel supplémentaire a été pris pour la nouvelle crèche Rachety et effectivement pour des contrats aidés pris par l'ancien maire (mesures électoralistes). Ces derniers contrats sont en passe d'être arrêtés. Mr Chaléon précise que chaque fois, qu'il y a un départ à la retraite ou un départ volontaire, il demande de justifier le remplacement (3 départs à la retraite prévus en 2015, qui ne seront pas remplacés). Mr Chaléon confirme que des diminutions de personnel municipal ont déjà eu lieu sur les crèches (pour revenir à la norme à un agent pour 8 enfants) et sur le service des espaces verts.

L'objectif municipal est de revenir à des finances assainies d'ici 2017 et de regagner du pouvoir d'investissements.

Les deux association/fédération expriment qu'ils peuvent être un partenaire et un relais d'explications auprès des parents à condition d'avoir une vision claire de la stratégie d'économies de la mairie. La question a été posée de savoir de combien le budget éducation est diminué par rapport aux autres budgets (type Espaces verts,...). La réponse a été que c'est trop tôt et que les études sont en cours dans tous les services mais rien n'est acté.

La dotation par élève est de 42,68€, majorée d'une dotation transport de l'ordre de 20€/élève. La municipalité finance une partie des classes transportées et les sorties comme celle avec la cité de l'espace. Ces dotations sont considérées comme de bon niveau par rapport aux communes avoisinantes et ne seront pas touchées par le plan d'économie.

Mr Chaléon souligne que beaucoup d'autres dotations ou cadeaux ont été supprimés (repas de fin d'année au personnel municipal, cadeaux au troisième âge...)

PEIR a demandé que le plan d'économie et les actions en résultant soient mieux communiqués comme cela a été fait pour décrire la situation d'endettement de la commune.

2. Effectifs dans les écoles

Le 5ème groupe scolaire est toujours prévu sur Cugnax mais ne verra au mieux le jour que dans 3 ans si Cugnax arrive à obtenir les prêts nécessaires. Cependant, Mr Chaléon précise que cela ne permettra de diminuer les effectifs par classe car les ouvertures de classes, sont demandées par l'éducation nationale à partir de 32 élèves. Le maire a souligné qu'ils ont fait deux ouvertures de classes à la dernière rentrée et qu'il y en aura deux autres certainement à la rentrée prochaine.

PEIR a souligné son inquiétude face à l'effectif important prévisible par classe avant l'arrivée du 5ème groupe scolaire et donc la nécessité de garder plus de personnel ATSEM dans les écoles. La FCPE souligne qu'il y aura plus de classes dans les écoles, donc plus d'incivilités et de chahut et donc une masse plus importante d'enfants au global à gérer par groupe scolaire sur la période de transition. Mme Burtin précise avoir fait étudier plusieurs scénarii de transition mais elle doit les présenter aux différents acteurs concernés, mais pas avant la deuxième quinzaine de Mars.

Il est prévu sur Cugnax, une augmentation de 93 élèves arrivant à la prochaine rentrée, 120 à celle de 2016/2017 et ensuite 90 élèves en 2017/2018 d'après Mme Burtin.

3. ATSEMS

L'équipe municipale confirme que l'objectif est de diminuer le nombre d'ATSEMs à la prochaine rentrée scolaire (le chiffre évoqué serait d'enlever 7 ATSEMs). C'est un projet où ils reconnaissent ne pas avoir concertés assez tôt les parents, uniquement en Décembre 2014 lors de la réunion organisée le 8 Décembre.

Mr Chaléon demande si nous nous sommes rapprochés des autres association/fédération des communes aux alentours, car Tournefeuille a déjà diminué le nombre d'ATSEMs depuis la rentrée scolaire et les communes de Villeneuve et Plaisance le feront également à la prochaine rentrée. La FCPE confirme ne pas avoir d'infos et pense que les communes ont moins de problèmes d'effectif. PEIR souligne que même sur Tournefeuille, il est un peu tôt pour avoir un retour et un diagnostic sur le fonctionnement.

Mme Burtin et Mr Chaléon confirment que le fonctionnement avec une ATSEM par classe est confortable mais ils rappellent qu'ils ne peuvent plus le financer. La FCPE conteste la notion de confort pour parler plutôt de qualité de service. Mr Chaléon confirme qu'il ne veut pas dégrader le service mais bien optimiser les moyens.

Mme Burtin précise qu'au niveau réglementaire, rien n'impose d'avoir une ATSEM par classe. Leur base de travail est bien de revenir à 4 ATSEMs pour 6 classes par école maternelle. La municipalité n'a pas le pouvoir de définir la répartition par école et d'imposer par exemple, une ATSEM en petite section et ensuite, 1 ATSEM pour 2 classes pour les autres niveaux, c'est bien au directeur/directrice d'école de décider son fonctionnement avec le pool d'ATSEMs mis à disposition.

Cependant PEIR précise qu'aux vues des tâches assurées par les ATSEMs en petite section (hygiène, aide à l'habillement, sécurité, aide pédagogie..), il semble difficile de faire autrement que mettre une ATSEM par classe en petite section. Mme Burtin confirme. L'équipe municipale souligne que le projet n'est pas encore acté et nos arguments ont déjà été remontés par les enseignants et les ATSEMs.

Nous avons demandé si le remplacement des ATSEMs en cas de maladie ou congés avait été étudié dans une telle configuration. Mme Burtin nous a répondu que le fonctionnement devra se modifier

par rapport à la situation actuelle, en prévoyant des remplaçantes “volantes”, ce qui n’existe pas pour l’instant.

Le reclassement des 7 potentielles ATSEMs sortantes est confirmé par l’équipe municipale en leur proposant des postes à remplacer uniquement, par mouvement interne. Cependant, Mr Chaléon défend que tous les services où des postes vont être réduits, les personnes participent au mouvement de reclassement et pas uniquement des ATSEMs.

PEIR a demandé si la spécificité des écoles (organisation, emplacement des classes, accueil des enfants...) était prise en compte dans la réflexion. Mme Burtin confirme que les référentes ATSEMS ont fait des propositions très différentes par école et que ces retours sont en cours d’analyse et vont être discutés avec les directeurs/trices des écoles, accompagnés de Mr Mercier, l’inspecteur d’académie. La FCPE a souligné qu’elle ne souhaitait une discrimination et donc un traitement inégalitaire des écoles pour éviter de favoriser certains groupes mais reconnaît les différences.

4. Educateurs Sportifs

Le premier éducateur sportif est l’ancien directeur des sports, qui avait été rétrogradé comme éducateur sportif et qui a attaqué la mairie devant le tribunal administratif, a gagné, et a été réinstauré dans son poste de Directeur des Sports. Le deuxième éducateur sportif est parti à la retraite depuis la dernière rentrée 2014 et non remplacé comme tous les départs à la retraite.

L’apport de l’éducateur sportif est assez faible d’après les retours des enseignants car il n’y avait pas de projet éducatif sportif associé à ce poste mais il intervenait que sur des aides ponctuelles. L’équipe municipale prévoit de faire appel aux associations sportives dans le cadre d’un projet éducatif, cependant ce projet ne sera pas en place avant la rentrée 2016. Cependant, la mairie rappelle que le sport fait partie des enseignements obligatoires à réaliser par les enseignants et la mairie nous indique que le support des éducateurs sportifs n’est pas obligatoire si la municipalité ne peut pas le financer.

5. Informations diverses

Les travaux du pôle culturel vont s’achever à la fin du mois et seule l’école artistique (EMEA) s’y installera, ainsi que des services administratifs de la mairie qui y seront regroupés.

La mairie indique qu’elle n’a pas les moyens actuels d’équiper et d’entretenir les 4000m² de médiathèque :

En effet, pour pouvoir achever les travaux, la mairie a dû faire face est des dépenses de raccordements pour environ 700 000 euros qui n’auraient pas été budgétées dans le projet initial, ce qui a grevé le potentiel d’aménagement des locaux (mobiliers et le fonds de livres, disques et autres supports). Mr Chaléon regrette que ce projet de la taille d’une grande ville ait été conçu avec les finances de Cugnax, au lieu de mutualiser les investissements d’une communauté de communes comme été fait pour la piscine Oasis de la Ramée. De plus, il faudrait au moins une dizaine d’employés pour faire fonctionner cet espace médiathèque, contre trois employés municipaux de l’actuelle bibliothèque, des emplois supplémentaires que la mairie ne peut pas envisager à l’heure actuelle. La priorité de la mairie est de redresser les finances rapidement afin de dégager une capacité d’investissement pour la construction du 5ème groupe scolaire. En attendant, et pour faire rentrer de l’argent, la mairie a même essayé de faire appel à des entreprises privées pour louer cet espace mais sans succès.

6. Planning des décisions

Depuis la fin de l'été 2014, la mairie travaille en concertation avec les ATSEMS pour élaborer des stratégies de fonctionnement sur la base d'une réduction d'effectifs, de façon à être opérationnelles à la rentrée de septembre 2015 (revue de leur planning, des jours de récupération, spécificités de chaque école etc). Leurs remarques et propositions sont prises en comptes et une phase de test est en cours sur janvier-février 2015 dans un des groupes scolaires. Les retours d'expérience auront lieu ont été faites par les ATSEMs et le retour devrait avoir lieu la semaine 8.

Mme Burtin a prévu courant Mars de voir les enseignants et les directeurs d'école, pour recueillir les besoins par groupe scolaire.

Mme Burtin a confirmé qu'elle reverrait PEIR et la FCPE, dès que le projet ATSEM serait plus abouti, la dernière semaine de Mars.

Le PEDT (Plan Educatif Du Territoire) doit être en place en Juin-Juillet, pour débloquer des subventions de l'état, sur la réussite éducative, les sports, l'éducatif. En Mars, ce plan sera présenté à tous les acteurs. La réunion tripartite aura lieu fin Mars.

Le budget sera voté fin Mars, avec une masse salariale globale, visant à se stabiliser ou à diminuer sachant que sans rien faire, le budget du personnel va automatiquement augmenter car le point d'indice des fonctionnaires va être réévalué au niveau national (coût supplémentaire de 150 000 Euros pour la commune).

Les décisions sur le projet ATSEM devraient être confirmées fin Avril-début Mai, pour une mise en place en Septembre 2015.